

Initiative de l'OMC pour promouvoir le commerce des pays les moins avancés



Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero (au centre) avec (en partant de la gauche) le Ministre du commerce du Bangladesh, M. Tofail Ahmed, le Ministre de l'industrie et du commerce extérieur de la Tanzanie, M. William F. Shija, le Ministre du commerce du Népal, M. Prakash C. Lohani et le Ministre du commerce extérieur et de l'industrie de l'Ouganda, M. Abel Rwendeire, rencontrent les journalistes à l'issue de la Réunion de haut niveau de l'OMC le 28 octobre. (Photo: Tania Tang/OMC)

Une Réunion de haut niveau de l'OMC, tenue les 27 et 28 octobre à Genève, a placé les préoccupations des pays les moins avancés (PMA) au premier plan de l'actualité commerciale mondiale avec le lancement d'un programme interinstitutions d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et l'annonce de mesures concrètes d'ouverture des marchés par un grand nombre de Membres de l'OMC.

«Nous avons été entendus et nous avons été compris» ont dit les Ministres du commerce du Bangladesh, du Népal, de l'Ouganda et de la Tanzanie lors d'une conférence de presse organisée après la Réunion, au nom de 38 Ministres du commerce des PMA participants. «Nos partenaires commerciaux ont fait des promesses de large portée, et nous veillerons à ce qu'il soit donné suite à ces promesses» ont-ils ajouté. Ils ont remercié l'OMC d'avoir pris l'initiative d'organiser la Réunion qui, ont-ils dit, «ouvre une ère nouvelle pour nos activités commerciales et pour l'Organisation».

«Cette réunion a mis en lumière les nouvelles orientations que pouvait prendre l'aide aux PMA», a déclaré le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, soulignant que «pour la première fois, six grandes organisations internationales ont réussi à œuvrer ensemble pour répondre aux besoins spécifiques des PMA

dans le domaine commercial». Il a réitéré la proposition qu'il avait déjà faite au Sommet du G-7 à Lyon l'an dernier, visant à ce que les exportations des PMA bénéficient de la franchise de droits, soulignant que «d'ici à l'an 2000, 60 pour cent du commerce mondial sera exempt de droits par suite du Cycle d'Uruguay, de sorte que la suppression des droits sur les exportations des PMA ne constituerait pas une trop lourde charge».

Le Ministre de l'industrie et du commerce de la Tanzanie M. William F. Shija s'est réjoui que la réunion ait permis d'adopter une approche intégrée pour le développement des PMA. «Dans le passé, nous avons vu à différents moments, différents organismes adressant différents messages», a-t-il dit. «Pour la première fois, les efforts intégrés en faveur des PMA ne sont pas uniquement axés sur le commerce mais s'inscrivent sur la toile de fond des autres questions socio-économiques.»

Le Ministre du commerce M. Tofail Ahmed a dit qu'en qualité de gros exportateur de produits textiles et de vêtements, le Bangladesh se félicite des progrès réalisés lors de la réunion, notamment de l'engagement pris par les Communautés européennes de simplifier les règles d'origine appliquées sur leurs

(Suite page 2)

Réunion de haut niveau

(Suite de la page 1)

importations, soulignant que «le temps est venu pour les nations développées de s'occuper des PMA et cela dans leur propre intérêt – nous devons avoir un meilleur accès aux marchés des pays développés et en développement et nous espérons que cet objectif pourra être réalisé à la prochaine Réunion ministérielle de l'OMC».

Le Ministre du commerce du Népal, M. Prakash C. Lohani a dit que la réunion était «constructive parce que nous avons examiné quelles étaient les mesures à prendre pour remédier à nos lacunes structurelles». Il a remercié l'OMC «d'avoir pris cette initiative et de se montrer attentive à nos besoins», et a ajouté que «pour faire de l'OMC un système véritablement mondial, nous devons prendre soin des membres les plus faibles de notre communauté». «Nous pouvons enfin voir aujourd'hui la lumière à la sortie du tunnel» a dit le Ministre d'Etat du commerce extérieur et de l'industrie de l'Ouganda M. Abel Rwedeneire, ajoutant que «nous retournons chez nous réconfortés dans l'attente du jour où nous pourrions participer de façon substantielle au commerce mondial». Il a ajouté que la réunion avait engendré «un sentiment de camaraderie entre les Ministres du commerce des PMA, qui avaient échangé des idées, et un sentiment d'appartenance à l'OMC».

Cinq autres institutions intergouvernementales ont aussi participé à la Réunion (CNUCED, CCI, FMI, Banque mondiale et PNUD).

Résultats

La Réunion de haut niveau a abouti à deux résultats importants:

- » Approbation d'un programme d'aide liée au commerce destiné à aider les PMA à accroître leurs capacités commerciales (voir encadré); et
 - » Mesures nouvelles et améliorées concernant l'accès préférentiel aux marchés pour les PMA annoncées par 19 pays développés et en développement.
- Les Membres de l'OMC qui ont annoncé des mesures améliorées concernant l'accès aux marchés pour les PMA sont notamment les suivants:
- » Les Communautés européennes supprimeront toute discrimination entre les PMA, à compter du 1er janvier 1998, en leur accordant à tous un traitement équivalent qu'ils soient ou non membres de la Convention de Lomé. Des dérogations aux règles d'origine normales des CE seront accordées aux PMA.
 - » Les Etats-Unis ont dit que dans le cadre de leur «initiative en faveur de l'Afrique», un accès amélioré au marché des Etats-Unis sera accordé aux pays de l'Afrique sub-saharienne. Un texte législatif est actuellement soumis au Congrès des Etats-Unis, qui prévoit de reconduire pour une longue durée le programme SGP, y compris un schéma SGP permanent pour les PMA.
 - » Le Maroc a annoncé la suppression en 1998 des droits de douane sur un large éventail de produits agricoles et industriels des PMA africains;
 - » Singapour supprimera les droits de douane sur 107 produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA et organisera aussi avec l'OMC des stages de politique commer-

Cadre intégré pour l'assistance technique

Le PMA occupe le siège du conducteur: il détermine quels sont ses besoins en matière de commerce et surveille les progrès réalisés en matière d'assistance fournie par les organismes internationaux. Tel est le principe fondamental qui est au cœur de l'approche intégrée de l'OMC en matière d'assistance technique aux PMA et qui est l'un des principaux résultats de la Réunion de haut niveau.

A la première Conférence ministérielle de l'OMC, les Ministres ont adopté un plan d'action de l'OMC en faveur des PMA et ont demandé que soit organisée la Réunion de haut niveau. Conformément à ce plan d'action, les Secrétaires de l'OMC, de la CNUCED et du CCI ont élaboré, en collaboration avec le personnel du FMI, de la Banque mondiale et du PNUD, un Cadre intégré pour l'assistance technique en faveur des PMA. En vertu de ce Cadre intégré, la coordination de la mise en œuvre et de la surveillance des activités est assurée par le PMA concerné. Chaque organisation ajuste ses efforts en fonction des besoins spécifiques de chaque pays et des activités des autres organisations. Ainsi, les efforts des organisations sont coordonnés, programmés et synchronisés, et régulièrement réexaminés.

Les principaux éléments du Cadre intégré sont les suivants:

- » Dans une première étape, le Cadre intégré prévoit que les six organisations participantes établissent un programme provisoire d'assistance technique liée au commerce en consultation avec le PMA concerné;
- » Une fois établi ce programme provisoire, le PMA peut organiser une table ronde à laquelle il peut inviter, outre les six organisations participantes, d'autres organisations, des partenaires bilatéraux de développement, et des membres du secteur privé (y compris des ONG). Dans la mesure du possible, les tables rondes feront partie des travaux des réunions des groupes consultatifs par pays de la Banque mondiale ou des tables rondes du PNUD;
- » Renforcement des capacités institutionnelles en vue de traiter les questions de politique commerciale (par exemple, en



Le Ministre néerlandais de la coopération pour le développement, M. Jan Pronk (ci-dessus) présidait la réunion. A ses côtés, des représentants des six organisations participantes. (Photo: Tania Tang/OMC)

- établissant une «capacité centrale» responsable des questions commerciales au sein des organismes compétents);
- » Accroissement des capacités d'exportation (par exemple, en augmentant l'investissement dans les secteurs productifs, en éliminant les éléments qui bloquent l'augmentation de la production de biens et de services exportables);
- » Développement des services de soutien au commerce (par exemple, soutien aux entreprises, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information);
- » Renforcement des capacités de facilitation des échanges (par exemple, en modernisant et en réformant les services douaniers);
- » Formation et mise en valeur des ressources humaines; et
- » Aide à la création d'un cadre général réglementant les questions liées au commerce qui encourage le commerce et l'investissement. □

PAYS LES MOINS AVANCÉS

ciale à l'intention des fonctionnaires chargés des affaires commerciales des PMA.

D'autres Membres de l'OMC ont annoncé des mesures nouvelles ou additionnelles concernant l'accès préférentiel aux marchés à savoir: l'**Afrique du Sud**, la **Corée**, l'**Egypte**, l'**Inde**, la **Malaisie**, **Maurice**, la **Suisse**, la **Thaïlande** et la **Turquie**.

La **Norvège** a déclaré qu'elle avait révisé son SGP (système généralisé de préférences) de façon à accorder l'accès en franchise de droits et sans contingentement pour presque tous les produits industriels et agricoles des PMA. L'**Australie**, la **Bulgarie**, le **Canada**, la **Hongrie** et le **Japon** ont également indiqué qu'ils accordent déjà aux PMA des conditions très libérales d'accès aux marchés dans le cadre de leurs schémas SGP actuels.

Le **Chili** et l'**Indonésie** ont indiqué qu'ils examinaient actuellement des mesures en faveur du développement du commerce des PMA. **Hong Kong**, **Chine** a annoncé l'octroi d'un don de 1,25 million de dollars EU au Fonds d'affectation spéciale de l'OMC pour l'assistance technique aux PMA.

Tables rondes

Au cours de la Réunion, 12 pays – Bangladesh, Djibouti, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Népal, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Vanuatu et Zambie – ont fait l'objet de tables rondes distinctes au cours desquelles les Ministres du commerce respectifs ont exposé leurs besoins en matière d'assistance technique liée au commerce aux six institutions intergouvernementales participant à la Réunion. Ces institutions ont proposé des programmes d'assistance technique que chacune offrirait aux pays concernés.

Les 12 tables rondes ont un caractère expérimental et représentent une première étape dans l'application d'une approche fondée sur un Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur d'un groupe de 22 autres pays les moins avancés qui ont demandé à participer au «Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce». Les six institutions intergouvernementales doivent examiner les évaluations des besoins de ces pays d'ici au 15 mars 1998 et établir à leur intention un programme d'activités d'assistance technique. Le Directeur général de l'OMC a été invité à élaborer pour le mois de mai 1998, date de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Genève, un rapport complet sur les résultats de la Réunion, la suite qui y sera donnée et les annonces concernant la mise en œuvre des mesures et des engagements autonomes en matière d'accès aux marchés en faveur des PMA.

Deux tables rondes thématiques ont été organisées, l'une sur le thème «développer la capacité d'échanges des pays les moins avancés», présidée par M. le Ministre Tofail Ahmed (Bangladesh) et l'autre sur le thème «encourager l'investissement dans les pays les moins avancés», présidée par M. le Ministre Alec Erwin (Afrique du Sud). Dans les deux tables rondes, des



Un Cyber Café de l'OMC expose les avantages des technologies de l'information dans le domaine commercial. (Photo: Tania Tang/OMC)

Technologies de l'information et commerce

L'OMC participe activement aux efforts déployés pour aider les PMA à élargir leurs débouchés à l'exportation grâce aux technologies de l'information. Elle est l'une des 19 organisations qui ont établi en avril 1997 à Rabat le Groupe de travail des technologies de l'information pour éviter le chevauchement des travaux des organismes internationaux.

L'OMC, en collaboration avec l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, a mis sur pied un projet d'utilisation des technologies de l'information pour le développement afin d'aider les décideurs des PMA (hauts-fonctionnaires, universitaires, journalistes et dirigeants d'associations professionnelles) à appliquer les règles et mécanismes de l'OMC. Ce projet leur permettra d'avoir un accès en ligne permanent à des outils électroniques d'information conçus spécialement à leur intention et de maintenir un contact électronique constant avec l'OMC. □

groupes spéciaux d'experts venant des milieux gouvernementaux, des organisations intergouvernementales et du secteur privé se sont joints aux discussions engagées par les participants afin d'identifier et de recommander les mesures que les PMA et les organisations peuvent prendre pour surmonter les contraintes liées à l'offre qui font obstacle à une participation accrue des PMA au commerce mondial. □

Recommandations des ONG

Les 24 organisations non gouvernementales¹ (ONG) qui ont participé au Colloque des ONG sur les questions liées au commerce qui affectent les pays les moins avancés, organisé conjointement par l'OMC et la CNUCED à Genève les 25 et 26 septembre, ont présenté une liste de Recommandations à la Réunion de haut niveau.

L'une des ces Recommandations demande instamment aux Membres de l'OMC de mettre en application, d'ici à la Réunion ministérielle de 1998, l'initiative dite «initiative Ruggiero» en accordant la franchise de droits aux importations provenant des PMA. Pour renforcer les capacités commerciales des PMA, le CCI, la Banque mondiale, le PNUD et la CNUCED sont invités à concentrer leur attention sur l'aide aux petites et moyennes entreprises des PMA.

Les ONG ont déclaré que comme les gouvernements, elles ont un rôle important à jouer en veillant à ce que les bénéfices et les coûts de la libéralisation des échanges et des investissements étrangers soient équitablement répartis. Elles ont demandé aux gouvernements et aux organisations concernées de faire appel à leur expérience et à leurs connaissances techniques particulières, notamment dans le cadre des activités liées à la poursuite des actions engagées pour le développement des échanges commerciaux. □

¹ EUROSTEP (Belgique), ICDA (Belgique), ICC (France), SOLAGRAL (France), WASME (Inde), SWISSAID (Suisse), Global Traders Conference (Suisse), ICTSD (Suisse), OXFAM (Royaume-Uni), Christian Aid (Royaume-Uni), IATP (Etats-Unis), ASED (Bénin), PRODIA (Burkina Faso), CNONGD (République démocratique du Congo), AMITERD (Djibouti), RADEV (Ethiopie), TANGO (Gambie), TINIGUENA (Guinée-Bissau), APEM (Madagascar), CCA-ONG (Mali), World Vision International (Mauritanie), SEWA (Népal), TANGO (Tanzanie) et DENIVA (Ouganda).

«Un nouveau partenariat contre la marginalisation»

Extraits des observations préliminaires formulées par le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero le 27 octobre lors de la Réunion de haut niveau:

Partout dans le monde, nous avons vu au cours des 20 dernières années de nombreux pays en développement se libérer des handicaps de la pauvreté pour prendre leur part de la croissance et de la prospérité dans l'économie mondiale. La Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la CNUCED, c'est-à-dire toutes les grandes institutions économiques internationales, dressent un bilan singulièrement semblable de la progression, souvent spectaculaire, des résultats économiques obtenus par beaucoup des pays les moins avancés au cours des dernières années. Comme la CNUCED l'a signalé, plus de la moitié des pays les moins avancés ont amélioré leurs résultats économiques au milieu des années 90. La croissance enregistrée par les pays les moins avancés, en tant que groupe, était d'environ 5 pour cent en 1995 et 1996, contre 3 pour cent en moyenne pendant la première moitié des années 90 et 2 pour cent seulement dans les années 80.

Cette évolution favorable a été possible car beaucoup de pays ont choisi avec détermination d'instituer des réformes économiques soutenues en considérant que c'était le meilleur moyen disponible pour améliorer réellement le sort de leurs populations. Leurs efforts méritent certainement d'être appuyés par la communauté internationale. Cette réunion est pour nous l'occasion de montrer que l'OMC, en collaboration avec les autres organismes intergouvernementaux participants, peut apporter une contribution utile.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions sur la nature de cette contribution. Il s'agit tout d'abord de **l'accès aux marchés**. Il est indispensable d'accroître l'accès aux marchés pour les exportations des pays les moins avancés si nous voulons réellement améliorer les possibilités commerciales de ces pays. A la réunion au sommet du G7 tenue l'an dernier à Lyon, j'ai proposé de supprimer tous les droits de douane et contingents d'importation imposés sur les importations en provenance des pays les moins avancés, et je profite de l'occasion pour réitérer cette proposition.

Le deuxième grand domaine d'action de cette réunion est la nécessité de remédier aux contraintes du côté de l'offre de produits marchands dans les pays les moins avancés et de contribuer à **améliorer leur capacité d'échanges**. Au cours des six derniers mois, le Secrétariat de l'OMC a collaboré étroitement avec les secrétariats de la CNUCED et du CCI, du PNUD, de la Banque mondiale et du FMI, pour réaliser trois projets apparentés.

Nous avons établi **pour la première fois** un inventaire des activités de coopération et d'assistance techniques menées actuellement en faveur du commerce des pays les moins avancés. Il s'agit pour l'essentiel des activités des six organisations elles-mêmes et, avec la coopération d'autres organisations intergouvernementales et du secrétariat de l'OCDE, nous avons commencé à élargir le projet pour créer un **outil de gestion véritablement nouveau et de grande portée** pour les activités de coopération et d'assistance techniques liées au commerce. Je suis certain que les résultats de ce travail, qui sont présentés dans un document de base établi pour cette réunion, permettront aux pays les moins avancés de faire en sorte que l'appui technique qui leur est apporté pour accroître leur commerce soit véritablement conçu en fonction de la demande et réponde effectivement à leurs besoins. Les partenaires de développement de ces pays pourront aussi élaborer plus efficacement leurs programmes d'assistance, en pleine connaissance des différentes activités complémentaires en cours.



Un projet conjoint OMC-Banque mondiale vise à relier les ministères du commerce des PMA à Internet et aux banques de données électroniques.

Par ailleurs, nous avons créé **un nouveau Cadre intégré** pour l'élaboration des activités d'assistance technique et le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés dans le domaine particulier du commerce. Le gouvernement de chacun des pays les moins avancés joue ici un rôle central; ce sont ces pays qui doivent donner l'impulsion à cette initiative, dont le succès dépend pour beaucoup de leur engagement et de leur volonté de prendre les choses en main. Le nouveau Cadre, que cette réunion sera invitée à avaliser, mettra en commun les ressources des six organisations, leur permettant d'unir leurs efforts pour répondre aux besoins spécifiques de chacun des pays les moins avancés. Il offrira aussi des possibilités encore plus importantes. Il peut contribuer à accroître les avantages qui résultent pour les pays les moins avancés de l'assistance liée au commerce fournie par leurs partenaires de développement, et, en renforçant la transparence et le sens des responsabilités, il agira comme un catalyseur pour mobiliser les ressources additionnelles de la communauté internationale en faveur du développement du commerce de ces pays.

Permettez-moi de souligner qu'à cette fin, la réunion de haut niveau ne marquera qu'une étape du processus. Outre les 12 PMA sur lesquels porteront les tables rondes par pays au cours des deux prochains jours, 20 autres PMA ont accepté notre invitation de participer à cet exercice et nous travaillerons intensivement avec eux au cours des mois à venir pour préparer les tables rondes qui leur seront consacrées.

Le troisième grand domaine d'action est un thème nouveau et excitant pour nous à l'OMC. Il s'agit d'assurer aux pays les moins avancés – comme ils l'ont eux-mêmes demandé – un meilleur accès à **l'infrastructure mondiale de l'information**. Les nouvelles technologies de l'information que nous exploitons en collaboration avec nos amis de la Banque mondiale ouvrent une voie vers le développement, qui donnera aux pays en développement l'accès à la ressource la plus importante pour élever les niveaux de vie: la connaissance.

Permettez-moi de conclure en vous invitant à envisager l'avenir avec un espoir renouvelé. Trouver une solution au problème de la marginalisation économique est une responsabilité partagée. Il est évident que pour les pays les moins avancés, cela signifie qu'il faut appliquer des politiques économiques nationales bien conçues et aborder de manière positive les questions relatives à la gestion des affaires publiques. L'accès à l'information et l'assistance rendue possible par les technologies nouvelles devraient faciliter cet effort. Qu'il soit clair aussi que vous avez en l'OMC un partenaire qui s'engage sans réserve pour vous aider à trouver ces solutions et à réaliser votre potentiel économique. □

Accès aux marchés offert aux pays les moins avancés

On trouvera ci-après des extraits d'une étude du Secrétariat de l'OMC sur les restrictions commerciales à la frontière qui ont une incidence sur l'accès des exportations des pays les moins avancés à leurs 23 principaux marchés (qui absorbent 95 pour cent de leurs expéditions):

RESULTATS A L'EXPORTATION

Le commerce ne représente qu'une faible proportion de l'activité économique de la plupart des pays les moins avancés: en moyenne, leurs exportations et leurs importations constituent respectivement environ 9 pour cent et 16 pour cent de leur PIB, contre 24 pour cent et 26 pour cent pour les pays en développement en tant que groupe. Au cours des 20 dernières années, les exportations des pays les moins avancés ont progressé beaucoup plus lentement que le commerce mondial; de ce fait, la part collective de ces pays dans les exportations mondiales de marchandises a baissé, revenant de quelque 0,8 pour cent en 1980 à 0,46 pour cent en 1995, année où leurs exportations se sont chiffrées à environ 23 milliards de dollars. Au cours des années 90, la croissance annuelle en valeur des exportations des pays les moins avancés a été inférieure à 2 pour cent en moyenne, contre 8 pour cent pour le commerce mondial dans son ensemble. S'agissant des importations, la participation des pays les moins avancés au commerce est également négligeable; le montant total de leurs importations en 1995 représentait 0,7 pour cent des importations mondiales de marchandises.

Plus de 60 pour cent des exportations des pays les moins avancés sont destinés aux marchés des pays développés, principalement l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis. Les marchés des pays en développement en absorbent 34 pour cent; les principaux (dont les importations se chiffrent à au moins 150 millions de dollars par an) sont l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Corée, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, le Taipei chinois et la Thaïlande.

La structure des exportations des pays les moins avancés par produit est bien connue et a peu changé au cours des 25 dernières années. Les produits primaires, surtout les minéraux et les produits de l'agriculture tropicale, représentent plus de 70 pour cent du total. La plupart sont exportés sous forme de matières premières, pratiquement sans transformation. Les produits manufacturés (principalement les textiles et les vêtements) constituent environ 20 pour cent des exportations globales des pays les moins avancés, mais n'occupent une place importante que dans quelques-uns d'entre eux, notamment le Bangladesh.

La plupart des pays les moins avancés ne peuvent généralement compter que sur deux ou trois produits d'exportation. Environ 75 pour cent des exportations totales de ces pays sont constituées par 112 produits (classés au niveau des numéros à six chiffres du SH), alors que plus de 5 000 produits font l'objet d'échanges internationaux. En moyenne, les trois premiers produits d'exportation représentent plus de 70 pour cent des exportations totales de chacun des pays les moins avancés, ce qui les rend vulnérables aux variations de la demande et des prix sur les marchés mondiaux et aux facteurs exogènes qui influent sur l'offre intérieure.

L'un des principaux facteurs qui empêchent les pays les moins avancés d'obtenir de meilleurs résultats à l'exportation est le fait qu'ils n'expédient à l'étranger qu'une gamme réduite de produits primaires généralement non transformés et de matières premières, qui sont sensibles aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux, pour lesquels l'élasticité-prix et l'élasticité-revenu de la demande sont faibles et dont les exportations ont



Le fait que le commerce des PMA repose sur quelques produits de base non transformés a nuï aux résultats à l'exportation. La diversification économique est considérée comme la solution la plus prometteuse. (Photo OIT)

progressé beaucoup plus lentement que le commerce mondial dans son ensemble. Ce facteur freine aussi beaucoup l'impulsion que le secteur de l'exportation peut donner à l'économie interne grâce aux activités intégrées en amont. Comme on l'a dit à maintes reprises dans le passé, la diversification des économies de ces pays et de leurs exportations, notamment pour ce qui est des produits manufacturés, est considérée comme la solution à long terme la plus prometteuse s'ils veulent pouvoir participer davantage aux échanges mondiaux. C'est dans cette optique, autant que du point de vue de leur situation économique actuelle, qu'il faut envisager l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés.

CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

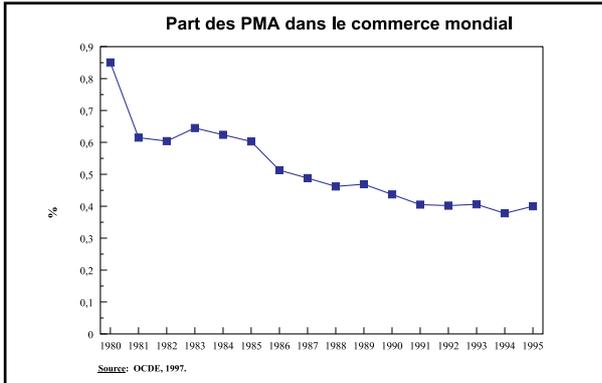
Droits de douane

La moyenne globale non pondérée des taux de droit appliqués est de 10,6 pour cent pour les principales exportations des pays les moins avancés sur leurs 23 principaux marchés d'exportation. En ce qui concerne les pays développés, la moyenne est de 1,8 pour cent et, sur les marchés des pays en développement, de 14,5 pour cent. Ces moyennes seront réduites une fois les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay pleinement mis en œuvre.

Considérés globalement, environ 70 pour cent des produits (classés par ligne tarifaire) qui sont importés des pays les moins avancés sont admis en franchise de droits sur les marchés des pays développés, où ils bénéficient soit de droits NPF consolidés (environ 30 pour cent), soit du schéma SGP, soit encore de systèmes de préférences spéciaux pour les PMA. Cependant, la situation varie d'un pays développé à l'autre. Certains offrent des préférences sur une large gamme de produits dans le cadre d'arrangements régionaux ou d'autres instruments (par exemple, la Convention de Lomé), ce qui, dans certains cas, se traduit pour les bénéficiaires par un accès presque illimité à ces marchés. D'autres n'ont pratiquement aucune ligne tarifaire correspondant aux produits qui constituent leurs principales importations en provenance des pays les moins avancés qui soit tout à fait exempt de droits de douane ou de droits spécifiques. Pour de nombreux produits, le niveau du droit imposé aux exportations des pays les moins avancés est peu élevé et ne risque guère d'avoir une grande incidence sur l'accès aux marchés, mais certains produits demeurent assujettis

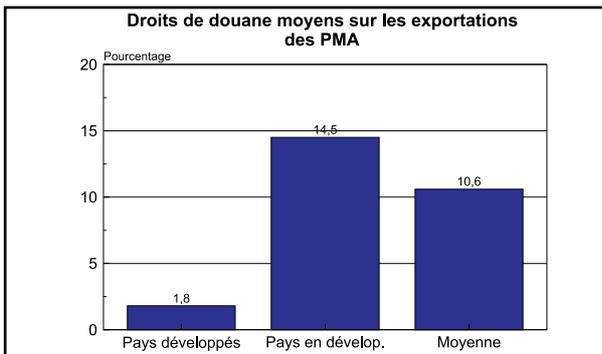
Commerce des PMA

La part du commerce des PMA va en diminuant



Au cours des 20 dernières années, les exportations des PMA ont progressé à un rythme beaucoup plus lent que le commerce mondial, et leur part dans les exportations mondiales de marchandises a par conséquent diminué, passant d'environ 0,8 pour cent en 1980 à 0,46 pour cent en 1995. Au cours des années 90, la croissance annuelle en valeur des exportations des PMA s'est élevée en moyenne à moins de 2 pour cent, contre 8 pour cent pour le commerce mondial dans son ensemble.

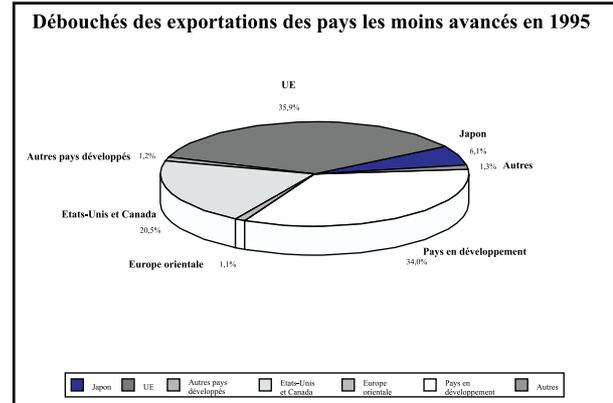
Les droits de douane moyens sur les exportations des PMA sont relativement faibles ...



La moyenne globale non pondérée des taux de droits appliqués est de 10,6 pour cent pour les principales exportations des pays les moins avancés sur leurs 23 principaux marchés d'exportation. En ce qui concerne les pays développés, la moyenne est de 1,8 pour cent et sur les marchés des pays en développement, de 14,5 pour cent. Ces moyennes seront réduites une fois les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay pleinement mis en œuvre.

Pays les moins avancés (48)	
Membres de l'OMC (29)	Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie
Observateurs de l'OMC (5)	Cambodge, Ethiopie, Népal, Soudan, Vanuatu
Autres (14)	Afghanistan, Bhoutan, Cap-Vert, Comores, Congo, Guinée équatoriale, Erythrée, Kiribati, République démocratique populaire lao, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Samoa Occidentale, République du Yémen

Les principaux débouchés sont la CE, les Etats-Unis et le Japon

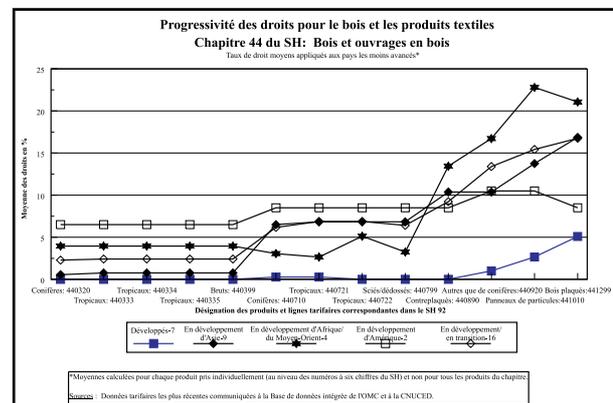


Plus de 60 pour cent des exportations des PMA sont destinées aux marchés des pays développés, principalement l'UE, les Etats-Unis et le Japon. Trente-quatre pour cent sont absorbés par les marchés des pays en développement, dont les principaux sont l'Afrique du sud, le Brésil, la Chine, la Corée, Hong Kong Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, le Taipei chinois et la Thaïlande.

Mais certains produits importants sont frappés de droits élevés ...

Exportations des PMA frappées de droits de douane relativement élevés	
Plus de 5% sur les marchés des pays développés	Viande de bœuf, asperges, cigarettes, bois transformé, vêtements et chaussures
Plus de 25% sur les marchés des pays en développement	Viande de bœuf, certains fruits tropicaux, thé noir, sorgho, arachides, graines de sésame, sucre de canne brut, vins mousseux, cigarettes et vêtements

Et la progressivité des droits de douane pose un problème pour certains produits tels que le bois.



à des taux appliqués relativement élevés (plus de 5 pour cent) sur les marchés des pays développés, par exemple la viande de bœuf, les asperges, les cigarettes, le bois transformé, les vêtements et les chaussures. Globalement, ces produits représentent quelque 10 pour cent des exportations totales des pays les moins avancés vers les marchés des pays développés mais, pour certains PMA, la proportion est beaucoup plus importante.

Sept des pays en développement pris en compte dans la présente étude accordent des préférences tarifaires pour certains produits dans le cadre du Système généralisé de préférences commerciales (SGPC), dont bénéficient les exportations des pays les moins avancés. Quelques-uns accordent aussi, dans le cadre d'arrangements commerciaux régionaux, un accès préférentiel à leur marché dont certains PMA bénéficient. Les produits des pays les moins avancés pour lesquels les taux appliqués restent relativement élevés (plus de 25 pour cent) dans les pays en développement qui sont leurs principaux marchés d'exportation sont la viande de bœuf, certains fruits tropicaux, le thé noir, le sorgho, les arachides, les graines de sésame, le sucre de canne brut, les vins mousseux, les cigarettes et les vêtements. Globalement, ces produits représentent environ 35 pour cent des exportations totales des pays les moins avancés vers les marchés des pays en développement, mais pour certains PMA, la proportion est beaucoup plus élevée.

Sur les marchés des pays développés et en développement, les droits de douane sont généralement plus élevés sur les produits transformés que sur les produits primaires, ce qui se traduit par une progressivité des droits. Celle-ci va sensiblement diminuer une fois que les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay auront été pleinement mis en œuvre, mais elle persiste quand même dans une certaine mesure pour de nombreuses lignes de produits.

L'une des questions préoccupantes du point de vue des exportations des pays les moins avancés est l'érosion des marges de préférence qu'entraîne l'abaissement général des droits de douane sur les marchés des pays développés au fur et à mesure que les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay sont mis en œuvre.

...dans les cas où des pays les moins avancés assurent une part importante des exportations mondiales de certains produits, leurs principaux partenaires commerciaux pourraient envisager de réduire et, si possible, d'éliminer les droits de douane en les consolidant sur une base NPF...

Comme il est indiqué dans les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay, le maintien d'un accès préférentiel demeure un moyen essentiel d'améliorer les possibilités commerciales des pays les moins avancés. Cependant, les préférences devraient être considérées comme un moyen transitoire dont les bénéficiaires devraient s'efforcer de tirer pleinement parti (étant entendu que des procédures simples et transparentes les y aideraient) à court terme. A plus long terme, les intérêts des pays les moins avancés, tout comme ceux des autres membres du système commercial multilatéral, seront probablement mieux servis par un accès garanti, non discriminatoire et ouvert aux marchés de leurs partenaires commerciaux.

Restrictions quantitatives

L'un des résultats les plus importants du Cycle d'Uruguay a été la réduction et, dans bien des cas, la suppression des restrictions quantitatives à l'importation et autres mesures non tarifaires visant le commerce des marchandises, dont beaucoup ont eu pour effet, dans le passé, de limiter les exportations des pays les moins avancés.

Les restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires peuvent créer un obstacle particulièrement difficile à surmonter pour les exportateurs des pays les moins avancés du fait que ceux-ci ont des moyens plus limités d'obtenir des informations sur les

mesures et de satisfaire aux prescriptions en matière de procédure qui leur sont imposées. Il en va de même pour les prescriptions concernant l'origine dans le cas des préférences tarifaires. Du point de vue des pays les moins avancés, la règle générale concernant les restrictions à l'accès aux marchés étrangers est probablement que rien ne vaut la simplicité et la transparence.

CONCLUSIONS

Le présent document n'a pas pour objet d'émettre un jugement global sur la situation concernant l'accès aux marchés offert aux pays les moins avancés. En tout état de cause, on ne peut d'une façon générale formuler des observations valables que sur la base de données détaillées concernant des produits spécifiques exportés par des PMA déterminés sur des marchés d'exportation donnés.

A la lumière des accords intervenus entre les Membres de l'OMC à Marrakech et à Singapour au sujet des mesures positives qui peuvent être prises pour améliorer les conditions d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés, il est peut-être utile de mentionner les points suivants:

- » si les pays développés sont les plus grands partenaires commerciaux des pays les moins avancés, les pays en développement sont déjà d'importants marchés pour les exportations des PMA et leur importance va probablement grandir;
- » l'amélioration des conditions d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que des dispositions seront prises pour remédier aux contraintes au plan de l'offre qui limitent actuellement leur capacité de produire pour l'exportation;
- » l'accès préférentiel accordé aux exportations des pays les moins avancés a un rôle important à jouer. Pour permettre à ces pays d'en tirer pleinement parti, les schémas de préférences devraient être simples et transparents. Les conditions dont ils sont assortis devraient être appliquées avec souplesse. S'agissant des règles d'origine, on pourrait envisager d'autoriser le cumul pour les produits;
- » les schémas de préférences pourraient être structurés de façon à encourager les pays les moins avancés à diversifier leurs exportations en s'orientant vers des produits transformés et manufacturés à forte valeur ajoutée;
- » dans les cas où des pays les moins avancés assurent une part importante des exportations mondiales de certains produits, leurs principaux partenaires commerciaux pourraient envisager de réduire et, si possible, d'éliminer les droits de douane en les consolidant sur une base NPF. Ainsi, il y aurait peu de risques de voir les préférences en faveur des pays les moins avancés détourner le commerce en provenance d'autres fournisseurs à faible revenu qui vendent les mêmes produits;
- » les mesures non tarifaires à la frontière peuvent causer des difficultés particulières aux fournisseurs de pays les moins avancés. Conformément à la proposition faite dans le plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés selon laquelle «les Membres de l'OMC devraient s'efforcer d'utiliser, lorsque c'est possible, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les textiles et les vêtements pour accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés», les Membres de l'OMC pourraient peut-être aussi envisager de supprimer dès que possible les restrictions quantitatives à l'importation visant les produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays les moins avancés, notamment lorsque les fournisseurs PMA ne représentent qu'une faible part du marché intérieur;
- » une haute priorité pourrait être accordée à l'aide aux pays les moins avancés afin qu'ils se dotent de la capacité institutionnelle interne nécessaire pour satisfaire aux règlements techniques, aux normes de produits et aux mesures sanitaires et phytosanitaires qui leur sont imposés sur leurs principaux marchés d'exportation. □

Deuxième réunion ministérielle les 18-19 mai 1998

Le 22 octobre, le Conseil général est convenu que la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait les 18 et 19 mai 1998 et serait suivie, le 20 mai, de la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. Le Directeur général, M. Renato Ruggiero, a été invité à établir un rapport sur l'organisation de la commémoration du cinquantième anniversaire.

Un Groupe de travail a été établi pour examiner la demande d'accession de la Principauté d'Andorre. Le Conseil général a accordé le statut d'observateur à l'Éthiopie qui a fait part de son intention de faire une demande d'accession à l'OMC dans un proche avenir.

Consultations sur la balance des paiements

Les pays qui ont été conduits par des difficultés relatives à la balance des paiements à restreindre leurs importations afin de conserver leurs devises sont tenus d'engager régulièrement des consultations avec les autres membres pendant toute la période durant laquelle les restrictions sont en vigueur. Le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements, M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni), a présenté des rapports sur les consultations engagées récemment avec les pays suivants:

- » **Pakistan:** les membres du Comité ont reconnu que le pays avait un grave problème de balance des paiements mais ont demandé une notification plus claire des produits pour lesquels les restrictions étaient justifiées;
- » **Inde:** un certain nombre de membres ont jugé que le projet de calendrier d'élimination progressive des restrictions au commerce s'étendait sur une trop longue période (l'Inde a indiqué au Conseil général qu'elle était sur le point de parvenir à un accord sur cette question avec la majorité de ses partenaires commerciaux, ce qui lui permettrait de présenter un plan modifié d'élimination progressive des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements échelonné sur six ans);
- » **Tunisie:** les membres du Comité ont accepté un plan d'élimination progressive des restrictions appliquées à des fins



Cinquantième anniversaire du GATT. Le 30 octobre, le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero a dit que la naissance du GATT il y a 50 ans «est certainement l'une des plus grandes réalisations économiques d'après-guerre. Pour la première fois, le principe de la non-discrimination s'appliquait aux relations commerciales sur une base multilatérale ... on ne soulignera jamais assez la contribution de ce principe fondamental à la croissance et au développement». Il a ajouté que le 20 mai 1998, «une célébration solennelle aura lieu pour marquer ce cinquantième et appeler l'attention des citoyens du monde sur la contribution que ce système a apportée à la paix et à la prospérité mondiales». Ci-dessus, le premier Directeur général du GATT, Sir Eric Wyndham-White (deuxième à partir de la gauche) avec M. Max Stevens, Président de la Commission préparatoire qui a établi le GATT en 1947 à Genève. (Photo ONU)

de balance des paiements prenant fin au 1er juillet 2000, mais ont invité le pays à accélérer ce démantèlement si les circonstances le permettaient;

- » **République tchèque:** au mois d'août, le pays a supprimé le régime de dépôt à l'importation qui avait été contesté par la majorité des membres durant les consultations;
- » **Nigéria:** les consultations ont été suspendues à la suite des objections élevées par certains membres à l'encontre d'un projet de plan d'élimination progressive des prohibitions à l'importation échelonné sur huit ans;
- » **Bangladesh:** dans le cadre des consultations simplifiées, les membres du Comité ont reconnu que la situation de la balance des paiements s'était dégradée et restait précaire.

Le Conseil général a approuvé les rapports du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements.

Autres mesures

Le Conseil général a accordé un certain nombre de dérogations, notamment une dérogation à la Hongrie concernant les subventions sur les produits agricoles (voir FOCUS OMC 23). Il a aussi réexaminé les dérogations accordées pour des périodes d'une durée supérieure à un an.

Le budget total de l'OMC pour 1998 (115 978 850 FS) a été approuvé.

Dans le cadre des «Autres questions», la Corée a exprimé ses préoccupations concernant une mesure prise récemment par les Etats-Unis au titre de l'article «Super 301» à l'encontre des pratiques coréennes relatives au marché de l'automobile. □

Groupes de travail des accessions à l'OMC (30)

Albanie, Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Cambodge, Chine, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Jordanie, Kazakstan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Népal, Oman, Ouzbékistan, République kirghize, Seychelles, Soudan, Taïpei chinois, Tonga, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam. □

REUNIONS

Calendrier provisoire des réunions de l'OMC:

Décembre	
1	Sous-Comité des PMA Groupe de travail de l'inspection avant expédition
2	Comité de l'accès aux marchés
2-4	Comité des accords commerciaux régionaux Examen des politiques commerciales: Malaisie
8	Comité du commerce des services financiers Groupe de travail des liens entre commerce et investissement Examen des politiques commerciales: Japon
11	Conseil du commerce des services
9-11	Groupe de travail sur l'accession de la Fédération de Russie
10	Conseil général
12	Comité du commerce des services financiers
15-17	Organe de supervision des textiles
17	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: Slovaquie

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.
Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse
Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0127